

Dispositif d'information et de concertation avec les habitants

Charte des Ateliers urbains de proximité

Rapport du Maire

L'implication des citoyens dans l'action de notre collectivité est un objectif à poursuivre et à atteindre pour la Ville de Lys-lez-Lannoy, tant pour renforcer les mécanismes de la démocratie locale que pour associer les Lyssois à l'évolution de leur territoire et de certains équipements de la commune.

La Ville de Lys-lez-Lannoy est résolue à ce que ses habitants soient informés, puissent s'exprimer et co-produire certains projets d'aménagement d'importance pour le devenir d'un espace ou d'un quartier de la ville, et partant de là pour la vie collective et le cadre de vie.

En ce qui concerne les actions d'aménagement du territoire qui ont pour objectifs la requalification urbaine et le développement, dans lesquelles est engagée la Ville de Lys-lez-Lannoy, il apparaît nécessaire d'associer les habitants aux réflexions préalables et à la conduite des projets au-delà des éventuelles obligations légales de consultation publique prévues par différents textes.

Au surplus, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité n'impose aucunement à la commune la mise en place de structures participatives. Néanmoins, la Ville de Lys-lez-Lannoy souhaite créer un dispositif d'information et de concertation entre la Municipalité et les habitants afin de parvenir à une action publique d'aménagement impliquant davantage les citoyens de notre commune.

Ce dispositif repose sur une Charte des Ateliers Urbains de Proximité qui regroupe les principes fondamentaux et des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Dans cette volonté d'implication des citoyens, le recours aux Ateliers urbains de proximité constitue la première étape de cette nouvelle démarche de participation des habitants à la vie démocratique locale.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le cadre du dispositif d'information et de concertation avec les habitants et d'adopter la Charte des Ateliers Urbains de Proximité.

Le Conseil,
Ouf cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
Par 25 voix pour et 7 abstentions.

Deliberé en séance à la Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Madame Le Maire

Transmis en Préfecture le 07/10/2008,
Rendu Exécutoire,
Publié le Notifié le

